

Les bonnes pratiques en motoneige hors-piste !

LA MOTONEIGE HORS-PISTE PEUT LAISSER DES TRACES



Atteinte aux autres usagers :
Dommages aux installations des trappeurs et des vilégiateurs, aux sentiers de raquette et de ski de fond...

Dommages à la végétation :
Coupe de la tête des jeunes arbres, compaction de la neige qui nuit à la survie de la végétation.



© Patrick Pineault, Forêt Montmorency



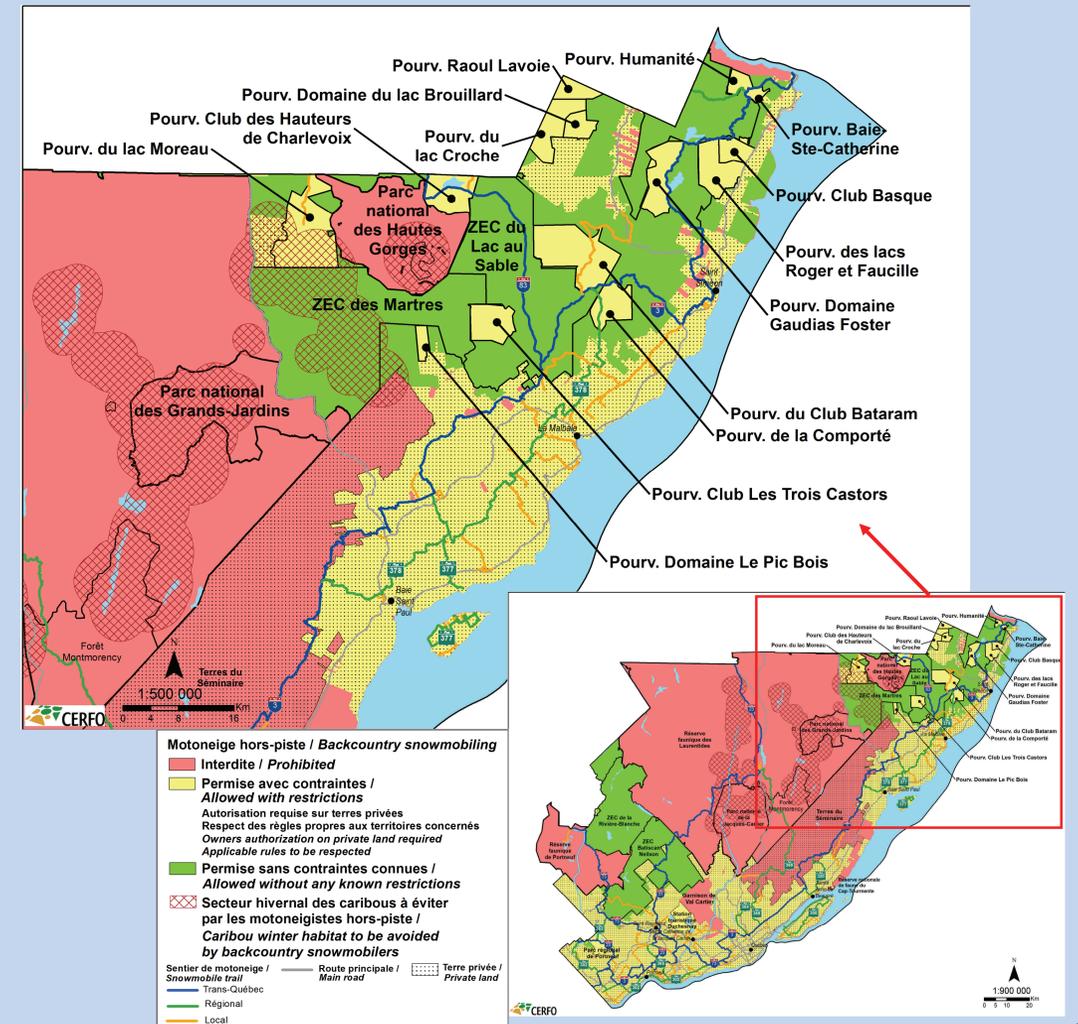
© Claude Savard, Saint-Donat

Dérangement de la faune : Fuite et épuisement des animaux pouvant conduire à leur mort, déplacement vers des habitats moins favorables, plus grande vulnérabilité aux prédateurs qui circulent dans les traces de motoneige.

DES RÈGLES DE CONDUITE ESSENTIELLES À SUIVRE

Il est **INTERDIT**, sous peine d'amendes, de :

- Circuler dans les secteurs où la motoneige hors-piste est interdite (ex. : réserves écologiques, parcs nationaux, réserves fauniques)
- Circuler sans autorisation dans les secteurs où une permission est requise (ex. : terrains privés)
- Poursuivre ou harceler les animaux sauvages en motoneige
- Endommager les arbres ou nuire à la régénération forestière



LA SITUATION TRÈS CRITIQUE DES CARIBOUS DES BOIS DE CHARLEVOIX



© Pierre Pouliot, MDDELCC

- Très grande sensibilité à la présence humaine : tout dérangement à répétition peut lui être fatal.
- La motoneige est une source de stress importante et l'une des plus grandes menaces pour le caribou en hiver. C'est pourquoi il faut suivre les règles suivantes :**

NE CIRCULEZ PAS DANS LES SECTEURS D'HIVERNAGE.

Si vous croisez un caribou :

- Gardez vos distances et éteignez votre moteur,
- Laissez l'animal s'en aller par lui-même,
- Quittez le secteur.

